

## **2025 : ANNUS HORRIBILIS POUR LES JEUX D'ARGENT ?**

***Conseil des prélèvements obligatoires, Autorité nationale des jeux ANJ, Doxa du jeu pathologie maladie, Observatoire des drogues...***

**Haro sur les jeux d'argent, Haro sur les opérateurs, haro sur les joueurs, haro sur les épargnants....**

Alors que le nouveau Ministre de l'Économie (Éric LOMBART) (1) ancien directeur général de la Caisse des dépôts & consignations (CDC) (2) « *confirme une baisse du Livret A en février* »(3) - *sur proposition du Gouverneur de la Banque de France François VILLEROY DE GALHAU, qui estime que notre pays vit au-dessus de ses moyens mais touche 31 000 euros par mois plus les frais, 50 000 euros de frais en 2023* (4) - le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), une institution associée à la Cour des comptes, peut-il tuer *la poule aux œufs d'or des jeux d'argent* ? Il propose dans un rapport au vitriol, des recommandations inquiétantes pour l'économie ludique :

- fiscaliser les joueurs gagnants, assujettir leurs gains à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux ...à partir de 500 euros de gains
- surtaxer les jeux de hasard sous prétexte d'une simplification
- taxer encore plus les publicités pour les jeux d'argent
- taxer également gratifications et bonus de bienvenue offerts par les opérateurs
- revoir régulièrement le taux de prélèvement qui frappe les opérateurs (*et on se doute que ce sera pas à la baisse*), afin de tenir compte de leurs comportements plus ou moins vertueux.

Dans le même temps, l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) dans ses dernières « *recommandations* » liberticides (ANJ actualités, 6/1/2025) :

- critique vertement les stratégies promotionnelles pourtant logiques des opérateurs de jeux d'argent : « *des investissements publicitaires en hausse significative malgré une année 2025 sans évènements sportifs majeurs ; Des investissements promotionnels en hausse ; Des investissements marketing en hausse ; Des médias numériques toujours dominants ; Des gratifications financières en hausse ; Une forte évolution du sponsoring sportif* ( ».
- condamne leur volonté pourtant logique d'essayer d'augmenter leur chiffre d'affaire l'année prochaine : « *En*

*2025, la plupart des opérateurs comptent consolider la base des joueurs. Pour ce faire, ils envisagent des stratégies de ciblage de leurs joueurs de plus en plus élaborée. En parallèle, ils comptent augmenter leurs revenus (..) » ( confer annexe 7)*

---

**Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN, Sociologue.  
Centre Max Weber, équipe TIPO, ISH Lyon**

**janvier 2025**

---

**Le Conseil des prélèvements obligatoires considère qu'il faut  
taxer les riches ( gagnants du Loto, Kéno, Euro Millions...) à  
partir.... de 500 euros.**

Triste cadeau de Noel que la Cour des comptes (CDC) a déposé *devant le sapin* des Français et *devant la crèche* des opérateurs de jeux (Casinos, FDJ, PMU, opérateurs en ligne...) Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), une institution associée à la Cour des comptes ( 5) a publié avant Noel un rapport au vitriol (« *Rationaliser la fiscalité des jeux d'argent et de hasard* » (6) )qui risque : d'attaquer encore plus l'économie ludique, de pénaliser les 30 millions de joueurs.

Un message posté sur X le 27/12/2024 (7) ( voir ci-dessous\*\*\*) résume bien le sentiment que pourraient avoir des millions de français joueurs en colère, si le gouvernement, le parlement... franchissaient le Rubicon et reprenaient les recommandations du CPO. Notamment celle invitant à fiscaliser les « gros » gagnants du loto, du PMU .... mais également tous nos concitoyens qui jouent (*pour mettre du beurre dans les épinards, améliorer l'ordinaire*) et gagnent quelques kopecks. Le Conseil des prélèvements obligatoires veut fiscaliser les joueurs à partir - *il faut se pincer pour y croire* - de 500 euros de gains par an, qui devront être déclarés sur la feuille d'impôt. Ubuesque et kafkaïen. Le CPO considère qu'il faut *taxer les riches* ( gagnants du Loto, Kéno, Euro Millions...) à partir de 500 « boules ». Cette représentation des richesses à taxer, n'est pas sans rappeler la définition du « riche » - donnée par François HOLLANDE lors des présidentielles de 2012 - qui avait fait scandale. Après avoir souvent précisé « *qu'il n'aimait pas les riches* »(8), l'ancien président de la République « *avait évoqué le seuil les 4000 euros par mois pour être riche* » (9) =

**« JEUX D'ARGENT : LE GOUVERNEMENT PRÊT À TAXER  
VOTRE BONHEUR ? HONTEUX ! »**

*“Toujours plus. Toujours trop. Alors que les Français ploient déjà sous un fardeau fiscal asphyxiant, voilà que le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) s’apprête à ajouter une nouvelle couche : taxer les gains des jeux d’argent au-delà de 500 euros. (..)Taxer les joueurs sous prétexte de lutte contre l’addiction ? Une hypocrisie grossière. (...)l’objectif est clair, remplir les caisses, quitte à criminaliser les loisirs des Français. (...) En 2024, la fiscalité des jeux d’argent a rapporté 7 milliards d’euros. Une somme colossale qui, au lieu de soulager le peuple, disparaît dans un labyrinthe bureaucratique « illisible » à coup de 33 prélèvements épars. Et que propose le CPO ? Fusionner ces taxes tout en ponctionnant directement les joueurs gagnants. On réorganise pour mieux saigner. (...) Pendant que les classes populaires et moyennes seront imposées pour leurs gains au Loto ou leurs paris sportifs, les grands groupes du CAC 40 continueront de bénéficier de niches fiscales scandaleuses. Pourquoi ne pas taxer les dividendes des actionnaires avec autant de zèle ? Non, il est bien plus simple de cibler celui qui gratte un ticket en rêvant d’un avenir meilleur. (...)Il ne s’agit plus seulement d’une réforme fiscale, mais d’une déclaration de guerre contre les Français. Après les retraites, les carburants et les impôts locaux, voici la nouvelle trouvaille pour briser ce qu’il reste de notre moral. Mais attention Les Français n’accepteront pas éternellement d’être les vaches à lait d’un système aussi injuste que vorace. (...)( IO )*

On a envie de dire au gouvernement, aux multiples bureaucraties qui agissent de concert avec d’autres organisations (ONG, OG, doxa, association, autorité administrative indépendante (AAI) comme l’ANJ...) « arrêter de détruire des pans entiers de l’économie Française », soit disant pour protéger la planète, les gens, les mineurs & pour des raisons de santé publique ». Après l’industrie automobile et celle de ses nombreux sous-traitants, ( fin des voitures thermiques en 2035) totalement chamboulée pour ne pas dire gravement endommagée par les bureaucraties parisiennes, bruxelloises (et ses directives parfois folles . ubuesques, voir ci-dessous encadré \*\*\*\* : Chips saveur cocktail de crevette ! ) influencées par l’écologie bobo ; voilà que ces organisations s’en prennent, sous la domination de différents groupes de pression, à l’économie ludique.

**\*\*\*\*Chips saveur cocktail de crevette : quand la perfide Albion se rebiffait contre « la nounou de Bruxelles » : la commission européenne**

Sur la folie idéologique et bureaucratique de la commission européenne ( qui explique pour grande partie le brexit) citons un extrait croustillant du dernier ouvrage - Indomptable(11) - de Boris JONHNSON (I<sup>o</sup> ministre du royaume uni de 2019 à 2022, ministre des affaires étrangères, maire de Londres, député, journaliste). La superbe biographique qu'il a consacré à Winston CHURCHILL ( Winston , 2015, stock) est un best-seller mondial).

A l'époque journaliste au Telegraph, Boris JONHNSON s'entretient avec une fonctionnaire de la commission à propos des « chips saveur cocktail de crevette » . Citation :« cette fonctionnaire de l'UE a essayé de clore la conversation par un argument décisif ; « mais ces chips ne sont pas bonnes pour les enfants » ( ..) je n'arrivais pas à y croire, d'après ce que me racontait cette responsable de l'état-major du marché unique, la CEE se préparait bel et bien à interdire les chips saveur cocktail de crevette. Il s'agissait d'une spécialité nationale (..) depuis des décennies , c'était des chips saveur de crevette - sinon des lanières de porc frit - qui accompagnaient la pinte de bière blonde au pub (...) mais voilà, la nounou de Bruxelles, soucieuse de notre santé , avait estimé que les enfants britanniques étaient suffisamment replets (..) elle ignorait les conclusions de la british Food Standards Agency, qui ne trouvait aucune justification scientifique à ces inquiétudes (..) Il ne s'agissait pas que des chips saveur crevette. Étaient visés tous les produits contenant un certain type d'arôme car ils enfreignaient la directive 91-71 du marché unique de la CEE. On chassait les arômes de la sauce Worcestershire, les aromes du porc à la sauce aigre douce traditionnelle britannique. On attaquait nos snacks et nos bloody mary, c'était un assaut en règle contre notre culture (...) Grace à moi les lecteurs du Telegraph avaient découvert les projets insensés de Bruxelles, pour harmoniser tous les aspects de notre passage mortel dans ce monde, depuis l'euro préservatif ou les italiens étaient offensés (..) du fait de l'inadéquation des dimensions de leurs capotes (trop étroites) jusqu'à l'Euro cercueil, pour lequel la commission essayait (..) de formuler des normes (...) » (12)

---

### **Incroyable mais vrai : Alors que nous venions...**

- **1 : ...d'écrire un article pour dénoncer les amendes ahurissantes (de 100 000 à 150 000 euros) de l'ANJ contre les opérateurs qui avaient très légèrement dépassé le Taux de Retour au Joueur.** Confer notre article : « Tu ne gagneras point...avec l'ANJ : Taux de Retour au Joueur (TRJ), sanctions,

*amendes, Autorité Nationale des Jeux, doxa du jeu pathologie maladie* » (décembre 2024, 24 pages) (13)

- **2 : ...de rédiger dans l'urgence de Noël, une contribution pour vilipender la charge surréaliste du régulateur contre les pochettes cadeaux jeux de grattage à 20 euros de la FDJ et le sondage qui l'accompagne.** Confer notre article : « *Police des familles : pas de jeux de grattage au pied du sapin avec l'Autorité Nationale des jeux !* » ( décembre 2024, 17 pages) (14) résumé ci-dessous :

**Faire l'opinion non la mesurer :**

***Isabelle FALQUE PIERROTIN commande une nouvelle fois aux frais du contribuable un sondage On apprend dans ce sondage -il faut se pincer pour y croire - :***

- ***que « les jeux d'argent sont une activité pratiquement aussi dangereuse pour les enfants que la drogue et l'alcool » ! ;***
- ***que « pour la quasi-totalité des Français, les enfants qui jouent aux jeux d'argent risquent de développer une addiction » !!***

Résumé extrait = *Pas de trêve de Noël pour l'Autorité Nationale des Jeux dans sa politique des jeux moralisatrice et sanitaire. Le régulateur, sous la houlette d'Isabelle FALQUE PIERROTIN, poursuit sa politique liberticide & néo-prohibitionniste. Il s'en prend désormais aux pochettes jeux de grattage, commercialisées par la Française des jeux à l'occasion de Noël. Ce petit cadeau ludique bien gentillet d'une valeur de 20 euros, que certains français joueurs et non joueurs, offrent parfois à des proches, à la famille entourage, à des amis... pendant cette période de fêtes, synonyme de croyance & d'espérance. De quoi je me mêle ? a-t-on envie de répondre à la présidente de l'ANJ face à cette intrusion dans la socialisation ludique intra familiale. Mais comme Isabelle FALQUE PIERROTIN n'a pas grand-chose à dire pour justifier cette moralisation absurde, elle commande un sondage payé par le contribuable à l'institut Toluna Harris interactive, pour faire dire aux Français ce que pense le régulateur et la doxa du jeu pathologie maladie des jeux de grattage Oubliant que nos concitoyens savent peu ou prou grâce au sociologue Pierre BOURDIEU, que les sondages servent à faire l'opinion, à la construire, à la manipuler non à la mesurer scientifiquement. On apprend dans ce sondage : que les jeux d'argent seraient ( le*

*conditionnel est de rigueur) une activité pratiquement aussi dangereuse pour les enfants que la drogue et l'alcool !!! ; que « pour la quasi-totalité des Français, les enfants qui jouent aux jeux d'argent risquent de développer une addiction ». !!!!*

• 3 : **...de prendre connaissance du dernier rapport de l'observatoire des drogues (OFDT) sur « La pratique des jeux d'argent et de hasard en France en 2023 » (15 ), où l'on apprenait que, selon l'Indice canadien du jeu excessif (ICJE), 1,7 % des joueurs problématiques seulement étaient des joueurs à risque modéré ; qu'une proportion encore plus infime à risque élevé (0,8%). Soulignons par ailleurs :**

- qu'il y a *seulement* 70 000 interdits de jeu en France pour plus de 30 millions de joueurs. Ces chiffres dégonflent singulièrement *la baudruche du jeu excessif*, addictif, impulsif compulsif.... *Usine à gaz* construite depuis des années par la *doxa* du jeu pathologie maladie, certains addictologues (notamment Jean Michel Costes, membre du collège de l'ANJ), des associations moralistes familiales ; d'autres *d'assistance aux joueurs* ou qui exploitent *le business du jeu compulsif*, vivent de subventions, cherchent en permanence à les pérenniser. Ces *Groupes de pression* agitent en permanence le chiffon rouge du jeu excessif, font du chantage aux pouvoirs publics (*relayés avec complaisance par certains médias parisiens*) polluent depuis des années la politique des jeux de la France.

- que cet indice, qui a la prétention d'évaluer la prévalence du jeu excessif, pose au sociologue de sérieux problèmes épistémologiques, méthodologiques : artefact, biais, questions surdéterminées, réponses également, questionnaire auto administré : c'est le joueur qui doit dire s'il est malade du jeu.... (nous y reviendrons dans un prochain article) La aussi, si les critiques de cet indice (*issu du DSM : manuel controversé de la psychiatrie américaine*) s'avèrent pertinentes scientifiquement, tout s'effondre pour la *doxa* du jeu pathologie maladie. Depuis des années elle fait croire aux pouvoirs publics, aux autorités de santé, aux parlementaires.... qu'il faut séparer le bon grain de l'ivraie (joueurs sociaux d'un côté, joueurs pathologiques de l'autre), mesurer le pourcentage de joueurs compulsifs, problématiques, excessifs, addictifs, impulsifs ; que les jeux d'argent sont une drogue. (*Après le jeu comme opium du peuple, le jeu comme opium tout court.*) Et selon le dernier sondage payé par l'ANJ, on apprend avec stupéfaction « *que les jeux d'argent seraient (le conditionnel est de rigueur) pour les Français, une activité pratiquement aussi dangereuse pour les enfants que la drogue* » !

- que curieusement la doxa du jeu pathologie maladie n'a jamais à notre connaissance sorti de statistiques pour préciser combien de malades du jeu ont été soignés, guéris par ses soins. Elle semble également pratiquer l'omerta, sur ces cas troublants de médecins....qui ont fait exactement l'inverse ! Ils ont rendu des patients addicts aux jeux d'argent en leur prescrivant des médicaments (du Sifrol) : « *France : Une accro aux jeux d'argent accuse son médecin : Une femme reproche à son neurologue d'avoir déclenché une addiction en surdosant son traitement médicamenteux. Le procès s'est ouvert ce lundi à Rouen son avocat Me François Jégu assignait le neurologue de cette habitante de la région rouennaise à comparaître pour lui avoir prescrit du Sifrol* » ( Thomas CAVAILLE, le figaro, 9 mars 2015) ; « *Royaume-Uni : accro aux paris en ligne à cause d'un traitement, il se fait indemniser par son médecin : Un Britannique s'est fait indemniser par son médecin suite à la prescription d'un traitement qui l'a rendu complètement accro aux jeux d'argent* ». (Hélène BOUR santé magazine 16 déc. 2024)

- **4 : .....sans même parler des 11 articles que nous avons publiés en 2023 (annexe 4) ;** des 11 contributions publiées en 2024 ( annexe 5 ) pour alerter députés et sénateurs sur la politique de jeux liberticide et néo prohibitionniste de l'ANJ qui, sous la domination de certains addictologues, est en train de saper les fondements économiques, sociologiques & culturels du secteur ludique

- **5 : ....voilà qu'une autre organisation gouvernementale - Le Conseil des prélèvements obligatoires - publie un rapport à charge contre les jeux d'argent suggérant :**

- De surtaxer les jeux de hasard sous prétexte d'une simplification
- De fiscaliser les joueurs gagnants & d'assujettir leurs gains à l'impôt sur le revenu (IR) et aux prélèvements sociaux (CSG-CRDS) ...à partir de 500 euros de gain annuel
- De taxer encore plus les publicités pour les jeux
- De taxer également gratifications et bonus de bienvenu offerts par les opérateurs
- Que le taux de prélèvement qui frappe des opérateurs ( qui est déjà à 40 %) « soit régulièrement revu » ( *et on se doute que ce ne sera certainement pas à la baisse*), « afin de tenir compte des comportements plus ou moins vertueux des opérateurs ».

Certes les JHA ont rarement été on *odeur de sainteté*, malgré les multiples contributions qu’apporte l’économie ludique à notre pays. Mais la charge actuelle qu’ils subissent, apparait sans précédente dans l’histoire des jeux en France. Il est temps que tous les opérateurs s’organisent, pour lutter contre cette idéologie sanitaire, fiscale, moralisatrice... qui ne peut à terme - *doucement mais surement* - que saper les fondements de cette économie. Il est grand temps que ces mêmes acteurs s’unissent pour combattre cette doxa du jeu pathologie maladie. Depuis des années, elle gangrène la politique des jeux nationale, fait du chantage aux « politiques ». En finançant cette doxa les opérateurs croyaient qu’on pouvait *manger avec le diable avec une grande cuillère*. Ils doivent amèrement le regretter.

---

**Les loteries et jeux d’argent sont donc « à nouveau dans le viseur des pouvoirs publics » comme l’a titré Les Échos (16) dans un article intitulé - cela fait sens -, « impôts ».** Signe que l’affaire est d’importance, le communiqué de presse publié par le CPO ( note 17 +annexe 1) a été largement repris par les médias. Le brulot provocateur du Conseil des prélèvements obligatoires, constitue en effet une bombe à retardement pour les joueurs et l’économie ludique. Les fameux « *sages de la rue Cambon* » (18 ) sont sans doute dans cette affaire.... le contraire de «sages » : *agités, aventureux, imprudents, inconscients, irréfléchis, malavisés, casse-cou* ?.(19) Passées les fêtes, il ne serait pas étonnant que ce rapport du CPO subisse contestations, protestations. Les articles critiques, indignés, perplexes sont déjà nombreux (voir ci-dessous) Ce ne serait pas la première fois que la « sagesse », « l’objectivité » et « l’impartialité » des magistrats de la Cour des comptes soient réinterrogés (20)

- « **Un rapport explosif** » pour Paolo GAROSCIO dans *économiematin.fr* du 30/12
- **Un rapport « qui fait froid dans le dos »**, selon David POULENARD dans *live poker* ( 28/12)
- « **Une réforme qui met en danger les joueurs et l’économie des jeux d’argent** », et aura « **un impact dévastateur** sur les petits opérateurs et sur les joueurs » pour *Droit-jeu-pari.com.* du 25/12
- Un rapport qui préconise « **une taxation inédite des gains des joueurs** » pour Adrien BEZ dans *le figaro.fr* 24/12
- « **Une mauvaise nouvelle pour les joueurs** » pour Marie France du 31/12
- « Vers **une réforme fiscale plus dures** des Jeux d’Argent? “ pour Gaëlle JAUDON dans *poker news* ( 28/12)



- fdj, pmu...**en ligne de mire** de la fiscalité « , pour le Monde du Tabac (9/1)
- Poker, paris sportifs... **Rien ne va plus dans la fiscalité des jeux d'argent** pour La Croix (30/12)
- Paris sportifs, loto, jeux à gratter : **vers la mise en place de taxes sévères** sur les gains et la publicité pour Econostrum (28/12)

-----

**Certes les jeux d'argent ne sont pas un secteur « stratégique », ni un produit « essentiel ». Mais cette économie irrigue les territoires urbains et ruraux de multiples façons. Elle donne quotidiennement du bonheur aux 30 millions de Français joueurs. Un seul exemple la filière hippique et le groupement d'intérêt économique (GIE) PMU :**

- Il redistribue 18 % aux sociétés de courses (Trotteur français, France galop) qui entraînent et font courir 28 000 chevaux.
- En 2023, 17.910 courses (trot , galop : *plat , obstacles*) ont été organisées sur 233 hippodromes (21). L'Hexagone totalise la moitié des hippodromes européens (22)
- Cet éco-système draine 60 000 emplois, dont 20 000 direct.
- L'État perçoit 800 millions de taxe grâce aux paris hippiques.
- Avec un TDR à 75%, la société dirigée par la très souriante & très féminine Emmanuelle MALECAZE DOUBLET, qui a succédé à Philippe AUGIER en juillet 2022, redistribue chaque année 7 milliards aux turfistes chevronnés ou néophytes dans ses 14 000 points de vente : bar tabac PMU, « bistrot Pari Mutuel urbain » , nouveau concept\* (\* :confer notre entretien avec Coline RENAULD journaliste à Charlie Hebdo : « les bistrots « Pari Mutuel Urbain », nouveau concept d'espace de jeu du PMU pour moderniser l'image du GIE , attirer une nouvelle clientèle plus féminine, plus jeune, plus diversifiée socialement et culturellement (« À Neuilly, un PMU haut de gamme tente de draguer les riches, Coline RENAULD, Exclu web , Charlie Hebdo, 2 décembre 2024)
- Ces espaces de jeu où il est facile *d'engager la conversation*, participent quotidiennement au lien social dans les 6000 communes où ils sont installés
- Le pari mutuel urbain fait chaque jour de nombreux gagnants : 560.000. paris gagnants enregistrés chaque jour en 2023. Quelques exemples =
- Le 7 aout 2024 , un joueur néophyte empoche 2,6 millions, pour une mise de 2 euros au Quinté +.

- En juillet de la même année, un turfiste chevronné qui jouait 3 fois par semaine, décroche 1,4 millions. Un autre 320 000 euros le 11 septembre 2024.

- Département par département nous pourrions lister les parieurs gagnants. Dans l'Eure 4 gros gagnants (171 000 ; 252 000, 140 000, 104 000 euros) en octobre 2023. En nouvelle aquitaine 2 gagnants (130 000 et 135 000 euros) en décembre 2024.

- Au total en 2023, 229 turfistes ont amassé un pécule de plus de 100 000 euros (23) (confer annexe 2) pour un total de 41,2 millions. Le plus gros gain payé en 2023 (à Pont-Péan en Ille-et-Vilaine) se monte à 752.460 €.

- En 2024 un joueur a remporté plus d'un million à l'île de la Réunion. « *Il s'agit du plus gros gain empoché au Quinté+ depuis avril 2022, qui reste néanmoins à des années-lumière du record de 2011 tombé en Bretagne : 10,5 millions* ». (24) (confer annexe 3)

—

**Quelques remarques sur la note n° 10 abracadabrantésque du Conseil des prélèvements obligatoires : « Rationaliser la fiscalité des jeux d'argent et de hasard » (décembre 2024, 26 pages) : voir le communiqué de presse en annexe 1**

**1 : augmenter fortement les prélèvements pour certains opérateurs, les faire baisser très légèrement pour d'autres.** Particulièrement machiavélique dans ses propositions, le CPO veut - diviser pour mieux régner - fortement augmenter les prélèvements pour certains opérateurs, les faire baisser très légèrement pour d'autres :

- « le prélèvement sur le produit brut des paris sportifs passerait de 46 % à 58 %, (+ 12 points)
- celui du poker en ligne grimperait de 30 % à 46,3 % (+ 16,3 points)
- tandis que pour les paris hippiques, il baisserait de 33 % à 26,5 %. (-6,8 points) Comme le dit de manière très prosaïque le Conseil des prélèvements obligatoires : « *Le but est d'harmoniser tout ça* » La filière hippique ne doit pas tomber pas dans ce piège, qui constituerait une victoire à la Pyrrhus pouvant se retourner contre elle. (*une victoire pyrrhique annule tout sentiment de succès et compromet la situation à long terme du vainqueur.*)

**2 : Conseil des prélèvements obligatoires constate un montant élevé de charge pour les opérateurs de jeu... conséquence..... il veut les augmenter !!** .Le CPO dans sa note, rappelle par deux fois que les taxes qui frappent les opérateurs de jeux « *représentent un montant élevé,*

de l'ordre de 40 % de la marge brute». Le Conseil des prélèvements obligatoires qui n'a pas peur des contradictions propose .....de les augmenter encore plus !

3 : « **Rente de situation** », « **pas de concurrence** » **les membres du CPO vont-ils ouvrir un casino.** Le Conseil des prélèvements obligatoires, qui ne semble guère connaître ce secteur, indique de manière légère : « *Les opérateurs de jeux, qui sont pour l'essentiel des entreprises privées, agissent sur un marché peu concurrentiel et bénéficient d'une rente de situation* ».

4 : **simplification, rationalisation... le subterfuge du Conseil des prélèvements obligatoires pour augmenter les taxes** :Le CPO pour tenter de justifier maladroitement cette surtaxation, met en avant une volonté de simplification, de rationalisation des impôts perçus sur les jeux : « *remplacer les 33 prélèvements qui coexistent par une seule taxe , avec un taux spécifique à chaque catégorie de jeux, dépendant des risques propres à chacun (proportion de joueurs problématiques, prévalence du jeu des mineurs)* » *Le choc de simplification*, les français l'attendaient ailleurs. En outre si l'on comprend bien, ce sont les mêmes responsables, (*hommes en gris de Bercy, gouvernements successifs, parlement...*) qui ont mis en place au fil des ans cette fiscalité compliquée, pour taxer de multiples façons les opérateurs ; qui veulent désormais la simplifier pour les taxer encore plus. Ubuesque.

Pour le reste (*taux spécifique à chaque catégorie de jeux*) c'est la doxa du jeu pathologie maladie qui va faire la pluie et le beau temps sur les jeux « les plus addictifs » ? Le CPO semble déjà avoir une certitude scientifique sur la question - sans avoir fait aucune étude sur le sujet - mais en ayant certainement lu les écrits de cette doxa, elle sait comment « pénaliser » les opérateurs : « *Le principal effet de ces recommandations serait de davantage **pénaliser les paris sportifs et le poker en ligne( voir ci-dessous\*\*\* )**, qui présentent les risques d'addiction les plus élevés, ainsi que les jeux de grattage qui sont les plus prisés des mineurs. À l'inverse, les jeux de tirage et les paris hippiques, moins problématiques, verraient leurs taux de prélèvement légèrement baisser.* » «

### \*\*\* **Le poker : Une passion qui crée du lien social**

Il n'est pas étonnant que le CPO s'en prennent aux jeux d'argent en ligne et notamment au poker. Dès 2010 la doxa du jeu pathologie maladie, fort de ses préjugés, de ses subjectivités ethnocentrées, de sa méconnaissance des pratiques ludiques spécifiques à chaque jeu, avait décidé de manière autoritaire, que ce jeu était très addictif, sans lien social et que le joueur, rivé sur son ordinateur de jour comme de nuit, s'enfermait H24 dans ce jeu, coupé du monde et tombait forcément dans l'addiction. Les études

que nous avons réalisées à l'ARJEL soulignaient au contraire les nombreuses sociabilités, échanges (magazines spécialisés dans les kiosques) qui existent dans la communauté des joueurs de poker et les multiples interactions poker pro/poker amateur ; poker sur internet/poker en dur (tournois, clubs amateurs, casinos) Confer ci-dessous l'article de François LATOUR (france3-regions.francetvinfo.fr ; 10/1/2025 : « 800 joueurs de poker attendus à Dijon : une ambiance digne des plus grands casinos du monde » qui présente la 6ème étape du Winamax Poker Tour qui s'est déroulé à Dijon, les 11 et du 12 janvier 2025 au Parc des Expositions de Dijon : extrait :

*« Le tournoi permet de donner un coup de projecteur sur le poker amateur régional. David un joueur précise que "c'est la région qui a le plus de clubs de poker en France, on en a plus de 30 en Bourgogne-Franche-Comté. «Le poker : Une passion qui crée du lien social, David peut en témoigner au club de Dijon : "le poker est une des activités où il y a toutes les classes sociales et tous les âges qui sont représentés. Il y a tous les métiers sur les 50 membres, ça va de l'expert-comptable à l'ouvrier. Le poker réunit les gens. «Le poker en ligne passionne les français : il y avait près de 1,5 millions de comptes de joueurs actifs au premier semestre 2024, Qu'ils soient amateurs, débutants, initiés, les joueurs s'affrontent sur les sites internet comme Winamax, BET clic, Poker stars, Bwin... Ces sites fédèrent ces passionnés qui ont ici l'opportunité de s'affronter dans la vie réelle, autour d'une table de jeu .Du 29 mars au 7 avril, la finale se jouera dans un casino, avec près de 2500 joueurs » (source : france3-regions.francetvinfo.fr/François Latour, repris par Les casinos.org 10 janvier 2025 )*

**5 : Taxer la publicité pour les jeux d'argent, là aussi le Conseil des prélèvements obligatoires fait dans la surenchère.** Dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 présentée par le gouvernement Barnier, une taxe de 15 % devait sanctionner les dépenses publicitaires et de *sponsoring* des opérateurs. ( la aussi l'ANJ et de la doxa du jeu pathologie maladie ont joué une role dans cette mesure liberticide) Le Conseil des prélèvements obligatoires veut un taux encore plus élevé afin « d'assurer le caractère réellement dissuasif de cette taxe comportementale ». Mais dans son égarement fiscal-liberticide, cette institution rattachée à la cour des comptes ne s'arrête pas là. Elle veut que cette taxe frappe aussi « les gratifications versées par les opérateurs telles que les bonus de bienvenue, « Nous sommes bien dans une surenchère ? Qui dit mieux ? Pourquoi pas taxer les publicités pour les jeux à 50% et même les interdire. Isabelle FALQUE PIERROTIN avait évoqué cela sur France Inter (30 avril 2024, le journal 13/14 ) Confer

notre article : *L'ANJ prône une économie ludique punitive, restrictive, sanitaire & liberticide*, sur les ondes de Radio France\* (juillet 2024, 43 pages, les casinos.org 7 juillet 2024)

Nous sommes là dans une vision néo prohibitionniste des jeux de hasard. Interdire la pub pour les jeux d'argent, c'est déjà peu ou prou les prohiber. Car bien évidemment, cette publicité est vitale dans un secteur économique où il y a (contrairement à ce dit le CPO) beaucoup de concurrence

**6 : avant dernière proposition liberticide du Conseil des prélèvements obligatoires : taxer les joueurs, taxer les gagnants, fiscaliser les gains à partir de 500 euros annuels.** Certes le conseil présente ça de manière diplomatique ( *parle « d'équité », « d'assujettissement »*) dans la novlangue de la sémantique bureaucratique apprise dans les grandes écoles. Mais on sent en filigrane la puissance « totale » des hommes qui ont rédigé ces lignes. Et considèrent comme naturel, que l'État - comme sous l'ancien régime - puisse tout taxer, en toute impunité, sans rendre de compte à personne, « *par pur choix d'opportunité* » comme ils le précisent. Les phrases du CPO sont terribles :

- « les gains de jeux constituent l'une des seules sources de revenus exonérés, »
- « à l'heure actuelle, les gains de jeux échappent presque totalement à ces impôts ».
- « le CPO n'identifie aucun obstacle juridique ou technique à ce que ces revenus soient imposés ».
- « Assujettir ou non les gains de jeux à l'IR et à la CSG-CRDS constitue donc *un pur choix d'opportunité du législateur* ».

Et dans un ultime phrase de micro sadisme sémantique hypocrite, le Conseil des prélèvements obligatoires, pour *calmer le jobard* (le joueur) , préparer le terrain dans les médias et *faire avaler la pilule aux Français*, n'indique pas qu'il veut « *fiscaliser les gains à partir de 500 euros annuel* », il propose avec les gros sabots de la bienveillance : « *d'instituer un seuil sous lequel les gains ne seraient pas imposés, de l'ordre de 500 € sur l'année* »

**7 : optimisation fiscale ? : « Le Conseil des prélèvements obligatoires recommande la déduction des mises engagées par les Français dans les jeux d'argent » !!.** Cette dernière proposition risque de faire jazer et en étonnera plus d'un. Elle peut paraître généreuse mais en réalité les magistrats de la cour étaient sans doute obligés de la proposer pour trouver des modalités pratiques. Les *sages de la rue Cambon* de moins en moins *sages*, proposent que les joueurs puissent

déduirent leurs mises (l'argent qu'ils jouent) de leur feuille d'impôt !. : « *Le CPO recommande de permettre la déduction des mises engagées au jeu* » ( page 2 du communiqué de presse)

Les joueurs n'en demandaient pas tant. On imagine le tollé que cela provoquerait, notamment chez les millions de personnes qui ne jouent pas. Et également vis à vis de l'opinion, de la morale. Par principe, symboliquement, cette mesure apparaît absurde, consternante, provocatrice. Un appel au vice, diront certains ? Que les joueurs puissent faire de l'optimisation fiscale en déduisant l'argent joué dans les casinos, au PMU ? dans les loteries ? Il fallait oser. Mais vu qu'on est dans l'absurde, imaginons qu'à partir du moment où les gains sont taxés à partir de 500 euros, toutes les mises engagées au-dessus de 500 euros, soient déductibles des impôts. Chiche ? Mais sans limite.

**Conclusion : En finir avec les jeux d'argent ?, le début de la fin des jeux de hasard ? »**

Pour conclure, abandonnons ces conjectures abscons car l'affaire est sérieuse. A la lecture de ce rapport, on se demande si - *sous prétexte de simplification, de moralisation, d'équité* - le CPO (*en proposant contradictoirement des mesures fiscales liberticides pénalisantes pour l'économie ludique et pour les joueurs gagnants pour que l'État récupère plus de taxes issues des jeux d'argent*) ne veut pas **en finir avec les jeux d'argent**, ne va pas contribuer à *tuer la poule aux œufs d'or*, comme le fait en permanence avec acharnement, l'ANJ et la doxa du jeu pathologie maladie. Clin d'œil et hasard du calendrier Jean Michel Costes (*membre du collège de l'ANJ et parfait représentant de cette doxa*) sera en janvier le premier intervenant d'un séminaire parisien (*jeu, régulation et éthique confer annexe 8*) dont le dernier thème s'intitule : » **La fin des jeux ?** »

Mais nous ne saurions en ce début d'année, terminer sur une note prédictive pessimiste, nous situant dans une démarche compréhensive, qui nous empêche de faire de la prospective à cause de la sentence épistémologique : « *je prévois donc je me trompe* » L'année 2025 ne sera peut-être pas pour l'économie ludique *une année horrible*. (*pour reprendre le titre de cette contribution qui possédait un marqueur de précaution : un point d'interrogation*) et cela pour plusieurs raisons :

- Plus que jamais, comme le pensait Roger CAILLOIS , les jeux ( et les jeux d'argent n'échappent pas à la règle) *donnent à voir sur notre société*. Il est somme toute logique qu'on retrouve dans le

- champ ludique les dérives contemporaines ( fiscales, idéologiques, sanitaires, réglementaires...) qu'on trouve dans d'autres secteurs
- Les jeux d'argent ( fait social, culturel, historique ancestral) ont une grande résilience, à cause de la constance ludique et des multiples motivations expliquant que nos contemporains jouent à des jeux mettant en scène le hasard. Dès le début de nos travaux universitaires, cette constance des joueurs qui jouent et rejouent, avait *forcé notre respect*, conscient que cette pérennité, continuité, permanence, régularité... soulignait le coté existentiel de la passion ludique, résumé dans la sublime phrase d'Aragon : « *Allez allez vous aurez beau faire on jouera toujours ( Les Voyageurs de l'Impériale , 1942.* D'ailleurs ceux qui veulent ponctionner toujours plus ( CPO en tête désormais ) les jeux d'argent le savent. Les français vont continuer à jouer. Néanmoins, ces partisans du fiscalisme, ne devraient pas oublier - outre que *trop d'impôt tue l'impôt* - que la sociologie des jeux d'argent évolue, comme la dérive des continents, lentement mais elle évolue. Le marché des jeux, le comportement des joueurs n'est pas insensible aux multiples mesures sanitaires, liberticides, réglementaires... prises par l'ANJ sous la domination de la doxa et d'association anti jeu. *(la FDJ a perdu plusieurs millions de joueurs , le Rapido a baissé de -25% en 2023 suite aux recommandations d'Isabelle FALQUE PIERROTIN)* En outre et surtout, le régulateur s'en prend désormais aux bases sociologiques et économiques des jeux d'argent ( publicité, socialisation ludique primaire, intra familiale, transmission ludique intergénérationnelle... C'est du jamais vu. Les conséquences négatives peut donc être très importantes sur le long terme.
  - Gouvernement, parlementaires ont la capacité de rebattre les cartes, et de mettre en place une politique des jeux ambitieuse dont la France a besoin (vis à vis des autres pays européens, vis à vis des jeux illégaux). Malgré l'hypocrisie ancestrale des politiques vis à vis des jeux d'argent ( dont témoigne l'histoire des jeux en France), ils savent très bien que la gambling bashing mené par l'ANJ, que la pathologisation de ce fait social mené par certains addictologues et autre fédération addiction n'est pas désintéressé, déplaît aux français, est hypocrite, contradictoire. Ils savent également, que *le premier parti de France* ce ne sont pas les chasseurs, les pêcheurs, les pétanqueurs...( pour citer d'autres pratiques de la culture populaire dans *les territoires et les circonscriptions*) ce sont les joueurs...qui sont aussi des électeurs.
  - Sans aller jusqu'à dire « *les jeux d'argent sont une valeur de croissance* » comme dernièrement Stéphane PALLEZ, la pdg de la FDJ (25) (*qui utilise logiquement la méthode Coué pour motiver ses troupes et rassure ses actionnaires mais qui connaît mieux que personne les dangers du gambling bashing mené par l'ANJ, la*

*doxa...*) pouvoirs publics, députés, sénateurs ont certainement pleinement conscience :

- De l'importance des jeux d'argent pour remplir les caisses de l'État,
- De l'importance de cet impôt démocratique *volontaire* dans la vie de millions de français : *une passion aimable, une passion ordinaire*, qui n'est ni une maladie, ni une drogue

---

### Notes :

1. Voir le portrait d'Éric LOMBART dans les échos ( « en vue « les échos 7/1/2025, page 32 ) et l'article d'Anne Sophie MERCIER : « *Éric LOMBART : le veinard et la manière* (Le Canard Enchaîné, n°5435 , 8 janvier 2025, « Prises de bec « page 7)
2. Éric LOMBART A été nommé à la tête de la Caisse des dépôts & consignations (CDC) en 2017 par Emmanuel MACRON et reconduit en 2023. Cet organisme important utilise la manne de l'épargne populaire du livret A ( 600 milliards d'encours en 2024) pour financer les infrastructures, le logement sociale...La CDC a une puissante filiale la banque publique d'investissement ( BPI) qui fait un peu le même travail, elle est dirigée par Nicolas DUFOURCQ
3. « *Éric LOMBART confirme une baisse du livret A, autour de 2,5% en février* « (Paul TURBAN et MH, les échos 7/1/2025, page 27)
4. Le gouverneur de la banque de France touche chaque mois 31 000 euros, plus les frais (\*) Il vient d'annoncer sans vergogne que « *notre pays vit au-dessus de ses moyens* » (\*)*Secret d'État bien gardé pendant des années le salaire du gouverneur a été dévoilé pour la 1° fois en 2017 = 23 600 euros par mois + une indemnité mensuelle de logement de 5.643 euros. Un total de 29 000 euros par mois + les notes de frais (transport, hôtel , frais de bouche). En 2024, François VULLEROY DE GALHAU devrait percevoir 25 320 euros + 6182 euros d'indemnités de logement. Soit un total mensuel de 31 402 euros plus des notes de frais annuelles (50 000 euros en 2023) qui ont fait récemment polémiques : pour les sources confer notre article : = « Tu ne gagneras point...avec l'ANJ : Taux de Retour au Joueur (TRJ), sanctions, amendes, Autorité Nationale des Jeux (ANJ) doxa du jeu pathologie maladie : ( décembre 2024, 24 pages, 12 notes, 4 annexes ) publié sur les casinos.org 12/12/ 2024)*
5. Le Conseil des prélèvements obligatoires, une institution associée à la Cour des comptes .Le Conseil des prélèvements



obligatoires (CPO) est « chargé d'apprécier l'évolution et l'impact économique, social et budgétaire de l'ensemble des prélèvements obligatoires, ainsi que de formuler des recommandations sur toute question relative aux prélèvements obligatoires ». Placé auprès de la Cour des comptes et présidé par le Premier Président de la Cour des comptes, le collège du CPO comporte seize membres, huit magistrats et hauts fonctionnaires et huit personnalités qualifiées choisies, à raison de leur expérience professionnelle, par les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du conseil économique, social et environnemental, ainsi que par les ministres chargés de l'économie et des finances, des affaires sociales et de l'intérieur.

6. Rapport : « Rationaliser la fiscalité des jeux d'argent et de hasard » (Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) cour des comptes ( les notes du CPO n° 10, décembre 2024, 26 pages )
7. Poster sur X.com. 27/12/2024, DOUCE France , Philippe RUIZ
8. « Élections présidentielles 2012 : Hollande et les "riches" François Hollande a souvent dit qu'il "n'aimait pas les riches". Dans un entretien au Parisien du 11 janvier, François Hollande explique ainsi que si la gauche parvient au pouvoir, les impôts augmenteraient "pour les contribuables qui sont dans les deux plus hautes tranches de l'impôt sur le revenu". Il définit alors ces "riches" comme ceux "qui ont un salaire de plus de 4 000 net, (Sylvia ZAPPI, le monde 12/1/2012
9. « La très relative définition du riche, de 4.000 euros par mois à... beaucoup plus : François Hollande avait évoqué le seuil de 4.000 euros par mois, pour être riche ». (Ivan Best, la tribune, 22 Sept 2011)
10. ibid : Poster sur X.com. 27/12/2024, DOUCE France ,@ Philippe RUIZ
11. Boris JONHNSON , Indomptable, stock 2024, 740 pages
12. Boris JONHNSON , Indomptable , Ibid pages 197,198,199
13. JP Martignoni : « Tu ne gagneras point...avec l'ANJ : Taux de Retour au Joueur (TRJ), sanctions, amendes, Autorité Nationale des Jeux, doxa du jeu pathologie maladie » (décembre 2024, 24 pages, 12 notes, 4 annexes, publié sur les casinos.org 12/12/2024)
14. JP Martignoni : « Police des familles : pas de jeux de grattage au pied du sapin avec l'Autorité Nationale des jeux ! » ( décembre 2024, 17 pages, 21 notes, 3 annexes , publié sur les casinos.org 29/12/ 2024
15. Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Philippon A., Eroukmanoff V. : La pratique des jeux d'argent et de hasard en France en 2023. (Paris, OFDT, coll. Rapports, 30 p. ,décembre 2024) )
16. « Impôts : les loteries et jeux d'argent à nouveau dans le viseur » ( les échos, Sébastien DUMOULIN, 30/12/2024 , page 4).

17. « Rationaliser la fiscalité des jeux d'argent et de hasard ( Communiqué de presse : 23.12.2024, Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) cour des comptes, 2 pages ; (confer annexe 1)
18. Les membres de la Cour des Comptes (CDC) sont parfois nommé « *les sages de la rue Cambon*. Il faut savoir que la CDC est installé au 13, rue Cambon - 75100 Paris Cedex
19. Larousse.fr dictionnaire des synonymes : les contraires de « sage »
20. « *Les "sages" de la Cour des Comptes défendent leur impartialité ; Les magistrats de la rue Cambon réagissent aux accusations dont ils sont la cible, après leur rapport critique sur la gestion française des forces de sécurité* ». (L'express L'Expansion.com 08/07/2011 )
21. « *Dimanche, l'hippodrome de Paris-Vincennes vibrera devant les meilleurs trotteurs mondiaux. Au-delà de ce rendez-vous incontournable des turfistes, les courses hippiques ont-elles toujours la cote ? Leur nombre est stable depuis plusieurs années. En 2023, 17.910 courses ont été organisées. Elles se sont déroulées sur 233 hippodromes dans le cadre d'environ 2.300 réunions, régies par les deux sociétés mères France Galop et la Société du Trotteur Français. Dans le détail, 11.020 courses de trot ont été disputées et 6.890 de galop (4.952 de plat et 1.938 à obstacles). Le nombre de chevaux a y avoir couru à, lui, tendance à légèrement diminuer : il est passé de 30.848 en 2017 à 28.515 en 2022.* » Prix d'Amérique 2024 : six chiffres sur les courses hippiques en France ( julien BOITEL , 28 janv. 2024 les échos)
22. « *La France, reine des hippodromes en Europe : Avec 233 sites dont 224 régionaux, l'Hexagone totalise la moitié des hippodromes européens. Face au succès des autres paris sportifs, la filière veut faire valoir son ancrage territorial et rural.* » ( les échos, Valérie landrieu, 18 sept. 2023 )
23. « *PMU : 229 parieurs ont gagné plus de 100.000 € en 2023 : Pour la troisième fois, le PMU vient de publier l'observatoire de ses grands gagnants de 2023* (sylvain COPIER, Paris Turf. 13/3/2024). Confer annexe 2
24. « *Quinté Max : Un joueur réunionnais gagne plus d'un million d'euros : Le PMU vient d'annoncer son premier gros gagnant depuis le lancement de la nouvelle formule du Quinté Max.* » (sylvain COPIER, Paris Turf. 7/3/2024). Confer annexe 2
25. Stéphane Pallez (PDG de la FDJ) : "*Nous sommes une valeur défensive de croissance !*" interview. Sur "boursorama.com, ECORAMA : Stéphane Pallez, PDG de la Française des Jeux était l'invitée de l'émission Ecorama du 29 novembre 2024, présentée par David Jacquot sur Boursorama.com. Parmi les sujets abordés : les conséquences des turbulences politiques sur l'activité du groupe, **la taxation des jeux, le rachat de Kindred,**

l'issue de l'enquête de la Commission Européenne sur l'attribution du monopole par l'État français à la FDJ et le cours de Bourse.

-----

### **Annexes**

- Annexe 1 : Rationaliser la fiscalité des jeux d'argent et de hasard ( Communiqué de presse : 23.12.2024, Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) cour des comptes, 2 pages ;
- annexe 2 : PMU : 229 parieurs ont gagné plus de 100.000 € en 2023 : Pour la troisième fois, le PMU vient de publier l'observatoire de ses grands gagnants de 2023 sylvain COPIER, Paris Turf. 13/3/2024).
- Annexe 3 = Quinté Max : Un joueur réunionnais gagne plus d'un million d'euros : Le PMU vient d'annoncer son premier gros gagnant depuis le lancement de la nouvelle formule du Quinté Max. (sylvain COPIER, Paris Turf. 7/3/2024).
- Annexe 4 : Les 11 Articles de JP Martinon publiés en 2023
- Annexe 5 : les 11 Articles de JP Martignoni publiés en 2024
- Annexe 6 : L'Indice canadien du jeu excessif (ICJE)
- Annexe 7 : Examen des stratégies promotionnelles des opérateurs de jeux d'argent : des investissements publicitaires en hausse significative malgré une année 2025 sans évènements sportifs majeurs( ANJ, 6/1/2025)
- Annexe 8 : Séminaire de recherche à Paris « Les Figures du Jeu » : jeu, régulation et éthique Invité : 8 janvier 2025 : Jean Michel Costes, membre du collège de l'ANJ Dernier thème du séminaire = la fin des jeux ?

-----

**Annexe 1 : Rationaliser la fiscalité des jeux d'argent et de hasard ( Communiqué de presse : 23.12.2024, Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) cour des comptes, 2 pages**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE :RATIONALISER LA FISCALITÉ DES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD**

Lors du débat parlementaire sur le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, de nombreux amendements ont été déposés pour augmenter les impôts pesant sur les

opérateurs de jeux d'argent et de hasard. Ceux-ci ne répondaient toutefois pas à un des problèmes principaux de la fiscalité des jeux : l'absence de cohérence d'ensemble de cette fiscalité très spécifique. Cette note propose une simplification de ces impôts et une évolution des taux visant à mieux prendre en compte les effets addictifs différentes formes de jeux et la rentabilité des filières. Le CPO soutient par ailleurs l'initiative consistant à fiscaliser les dépenses promotionnelles des opérateurs de jeux. Enfin, la note montre qu'il serait possible, si le législateur le souhaitait, d'assujettir les gains des jeux à l'impôt sur le revenu.

- Les jeux d'argent et de hasard incluent les casinos, les loteries (jeux de tirage et de grattage), les paris hippiques, les paris sportifs, et le poker en ligne.

- La politique publique des jeux a notamment pour objectifs de lutter contre les effets négatifs de ces jeux (addiction, blanchiment) et de limiter l'offre disponible. Les opérateurs de jeux, qui sont pour l'essentiel des entreprises privées, agissent sur un marché peu concurrentiel et bénéficient d'une rente de situation. La note rappelle donc que les taxes élevées qui frappent les opérateurs de jeux d'argent et de hasard sont justifiées à la fois par la volonté de pénaliser les effets négatifs des jeux et de prélever une partie de cette rente au bénéfice du financement des politiques publiques. Les taxes représentent un montant élevé, de l'ordre de 40 % de la marge brute des opérateurs.

1. La fiscalité qui frappe les opérateurs de jeu est particulièrement complexe et manque de cohérence par rapport aux objectifs affichés de la politique publique des jeux.

- La principale incohérence concerne les taux d'imposition applicables. En ramenant les impôts versés par les opérateurs de jeux à leur marge brute (appelée produit brut des jeux ou PBJ), les taux effectifs varient du simple au triple. Le taux le plus élevé concerne les loteries (67 %) et le plus faible les clubs de jeux (22 %). Ces écarts très importants ne découlent pas d'une réflexion sur les dangers respectifs de chaque jeu ni sur la situation économique des sous-secteurs concernés.

- Le CPO a recensé les impôts perçus sur les jeux d'argent et de hasard. Au total, ce sont 33 prélèvements qui coexistent, malgré une simplification intervenue en 2019. Ces prélèvements sont affectés à l'État, à la Sécurité sociale, aux communes, ainsi qu'aux sociétés de courses hippiques et à divers établissements publics.

Aussi, le CPO recommande une remise à plat du système avec :

- → un taux spécifique à chaque catégorie de jeux, dépendant des risques propres à chacun (proportion de joueurs problématiques, prévalence du jeu des mineurs) et de la situation économique des opérateurs ;
- → la fusion de 28 prélèvements en une seule taxe générale sur les jeux d'argent et son affectation pour l'essentiel à la Sécurité sociale, avec maintien par dérogation d'une part affectée aux communes.

Le principal effet de ces recommandations serait de davantage pénaliser les paris sportifs et le poker en ligne, qui présentent les risques d'addiction les plus élevés, ainsi que les jeux de grattage qui sont les plus prisés des mineurs. À l'inverse, les jeux de tirage et les paris hippiques, moins problématiques, verraient leurs taux de prélèvement légèrement baisser.

Le CPO recommande que les taux de prélèvement soient régulièrement revus afin de tenir compte des comportements plus ou moins vertueux des opérateurs.

2. Pendant les débats de l'automne 2025, le Parlement a envisagé de taxer la publicité pour les jeux d'argent et de hasard.

- Dans la dernière version du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 présentée par le gouvernement Barnier, une taxe de 15 % aurait été instaurée sur les dépenses de publicité et de *sponsoring* des opérateurs de jeux d'argent.

- Le CPO estime qu'une taxe sur les dépenses promotionnelles des opérateurs de jeux constituerait un instrument pertinent pour réduire le volume de ces dépenses. Il note en particulier qu'une telle taxe complèterait utilement l'interdiction des publicités les plus néfastes (par exemple, celles ciblant les enfants). En revanche, il estime que pour être pleinement efficace, la taxe devrait aussi frapper les gratifications versées par les opérateurs telles que les bonus de bienvenue, qui représentent la moitié de leurs dépenses promotionnelles. Il invite aussi le législateur à retenir un taux plus élevé que celui envisagé initialement, afin d'assurer le caractère réellement dissuasif de cette taxe comportementale.

3. Dans le prolongement de son rapport d'octobre 2024 sur l'imposition sur les revenus des ménages, le CPO soumet à la réflexion l'opportunité d'assujettir les gains de jeux à l'impôt sur le revenu (IR) et aux prélèvements sociaux (CSG-CRDS).

- En effet, à l'heure actuelle, les gains de jeux échappent presque totalement à ces impôts. Or, le CPO n'identifie aucun obstacle juridique ou technique dirimant à ce que ces revenus soient imposés.

- Assujettir ou non les gains de jeux à l'IR et à la CSG-CRDS constitue donc un pur choix d'opportunité du législateur. Le CPO estime qu'un tel choix pourrait être justifié par des considérations d'équité. En outre, il apparaît peu cohérent que les gains de jeux constituent l'une des seules sources de revenus exonérés, alors que l'État encadre en parallèle ces mêmes jeux. Le CPO invite donc le législateur et l'administration à étudier l'éventualité d'un tel assujettissement.

- Le cas échéant, le CPO propose des modalités pratiques à un tel assujettissement. Il recommande de permettre la déduction des mises engagées au jeu et d'instituer un seuil sous lequel les gains ne seraient pas imposés, de l'ordre de 500 € sur l'année. Dans la majorité des cas, la déclaration des revenus pourrait être faite par l'opérateur de jeu avec précompte à la source, et régularisation en fin d'année. Les gains de jeu réalisés à l'étranger seraient traités de la même façon s'ils n'ont pas déjà été imposés sur place.

**annexe 2 : PMU : 229 parieurs ont gagné plus de 100.000 € en 2023 : Pour la troisième fois, le PMU vient de publier l'observatoire de ses grands gagnants de 2023 (sylvain COPIER, Paris Turf. 13/3/2024).**

Ce mercredi, le PMU a publié la troisième édition de son observatoire des grands gagnants afin de mettre en lumière les joueurs qui grâce aux paris hippiques ont amassé un pécule. *“Avec plus de 19 millions d'euros de gains redistribués en moyenne quotidiennement aux parieurs Français, PMU a souhaité mettre en lumière les 229 heureux gagnants qui, l'an dernier, ont remporté plus de 100.000 euros”*, peut-on lire au travers de la communication. Voici quelques chiffres qui ont retenu notre attention dans cette étude que vous pouvez retrouver intégralement ici :

- 229. Soit le nombre de gagnants de plus de 100.000 € enregistrés par le PMU en 2023. C'était 169 en 2020, 211 en 2021 et 190 en 2022.
- 41,2 millions d'euros, cette somme représente le total engrangé par les 229 grands gagnants
- 6.000 Soit le nombre de communes dans lesquelles est implanté l'un des 14.000 points de vente du PMU.
- 1,7 milliard de transactions ont été opérées par le PMU en 2023
- 560.000. Nombre moyen de paris gagnants enregistrés au quotidien au PMU

- 752.460 €. Il s'agit du plus gros gain payé l'an passé au PMU au mois de juillet à Pont-Péan en Ille-et-Vilaine. Ce chiffre est déjà battu en 2024 avec pluq d'un million d'euro remporté au qinté max sur l'île de la réunion

**Annexe 3 = Quinté Max : Un joueur réunionnais gagne plus d'un million d'euros : Le PMU vient d'annoncer son premier gros gagnant depuis le lancement de la nouvelle formule du Quinté Max. (sylvain COPIER, Paris Turf. 7/3/2024).**

Le Quinté Max a fait un parieur très heureux ce jeudi sur l'île de la Réunion. : En ce beau jeudi ensoleillé, le sourire est de mise du côté du PMU. Le premier gain à sept chiffres que l'opérateur attendait tant depuis le lancement de la nouvelle formule du quinté + est arrivé. En misant 3 € dans une combinaison spot, un parieur réunionnais a eu le bonheur de toucher les cinq premiers dans l'ordre et de voir son gain être multiplié par 20 grâce à l'option, empochant le magnifique gain de 1.027.684 euros. Il a validé son jeu chez M. Roland Hugues Tiafvoon, qui tient un tabac-presse de La Chatoire du Tampon, l'heureux gagnant, un habitué, ayant vécu la course en direct de là-bas. Il s'agit du plus gros gain empoché au Quinté+ depuis avril 2022 qui reste néanmoins à des années-lumière du record de 2011 tombé en Bretagne de 10,5 millions d'euros.

**Annexe 4 : Les 11 Articles de JP Martignoni publiés en 2023**

1. « HARO SUR LES JEUX DE HASARD & D'ARGENT (0) » (3 pages, janvier 2023) (les casinos.org, 23 janvier 2023)
2. HARO\* SUR LES JEUX DE HASARD & D'ARGENT (I) 1° PARTIE = LA TENTATION LIBERTICIDE de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) ( janvier 2023, 26pages , 24 notes, 7 annexes ) ( publié sur jeu-legal-france.fr : 31/I/2023
3. HARO SUR LES JEUX DE HASARD & D'ARGENT (II) 2° PARTIE HARO SUR LES GRATIFICATIONS FINANCIERES ( février 2023, 21 pages , IO notes, 6 annexes ) ( publié sur; les casinos.org 2023 12/2/2023 : Bonus, parrainage...nouvelles mesures liberticides de l'Autorité Nationale des Jeu
4. « T'as vu ISABELLE \*? on a joué ! » : *Autorité Nationale des jeux (ANJ) / Paris sportifs sur internet = Bilan de la coupe du Monde de football qui s'est déroulée au Qatar en 2022* ( février 2023, 33 pages , 43 notes, 13 annexes ) publié sur jeu-legal-france.fr : 26/2/ 2023 ;
5. Sous l'œil de l'ANJ, la FDJ a publié son bilan 2022 : *Sous l'œil de l' Autorité Nationale des jeux (ANJ) et d'Isabelle*

*FALQUE PIERROTN, la Française des jeux (FDJ) - dirigée par Stéphane PALLEZ - a publié le bilan de son exercice 2022, L'opérateur historique de loteries et le régulateur des jeux, une autorité administrative « indépendante » (AAI), sont dirigées par deux « grands serviteurs de l'État », ( mars 2023, 30 pages , 27 notes, 9 annexes ) publié sur les casinos.org 30/3/2023 :*

6. HARO SUR LES JEUX DE HASARD & D'ARGENT (III) = Haro contre la publicité pour les jeux d'argent : *Retour sur les mesures liberticides prises par l' Autorité Nationale des Jeux fin 2022 contre les publicités pour les jeux de hasard* ( mai 2023, 46 pages, 23 notes, IO annexes) publié sur les casino-legal-france.fr, 6 mai 2023.

7. : HARO SUR LES JEUX DE HASARD & D'ARGENT (IV) = Quatrième et dernière partie de notre série « haro sur les jeux de hasard et d'argent » = HARO SUR LES PARIS SPORTIFS : retour sur la campagne provocatrice de l'Autorité Nationale des jeux contre les paris sportifs : « t'as vu ?, t'as perdu ! » ) (juin 2023, 67 pages, 7 notes, 15 annexes pour la première partie ; 5 notes , 17 annexes pour la deuxième partie ; publié sur : casino-legal-france.fr : 12 juin 2023

8. « Mission Patrimoine 2023 censurée par l'Autorité Nationale des Jeux = *Mission Patrimoine, le jeu citoyen de la Française des jeux à nouveau censuré et mis sous surveillance par l'Autorité Nationale des Jeux(ANJ)* » (juillet 2023, 9 pages); publié sur les casinos.org : 7 juillet 2023 )

9. « Mission Patrimoine 2023 ... malgré les censures de l'Autorité Nationale des Jeu « ( septembre 2023, 14 pages , 7 notes ) publié sur : casino-legal-france.fr : 17 septembre 2023 ;

10. « Coupe du Monde de rugby : l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ)a gâché la fête du ballon ovale» (novembre 2023, 26 pages, 27 notes, 4 annexes); publié sur : les casinos.org : 4/II/ 2023 )

11. Le « loto de la biodiversité\* » - Mission Nature - « pollué » par l'ANJ ...et quelques sénateurs « ( décembre 2023, 20 pages , 30 notes, 15 annexes , casino-legal-france.fr : 26/12/2023) (\*) à l'initiative de Mission Nature : Jean-Marc ZULESI, Président de la Commission du Développement du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Député de la 8ème circonscription des Bouches-du-Rhône

## **Annexe 5 : les 11 Article de JP Martignoni publiés en 2024**



1. Article interview dans Le Monde / Pascale KREMER journaliste au Monde interroge le sociologue Jean-Pierre MARTIGNONI-HUTIN Dans le cadre de la loi autorisant de nouveaux casinos *Le sénat a d'adopté une proposition de loi sur l'installation de casinos dans les villes ayant des activités hippiques historiques, communes frontalières*(« Proposition de loi visant à réduire les inégalités territoriales pour les ouvertures de casinos », rapporteur François BONHOMME, rapport n°584, 10 mai 2023) *Loi n° 2023 -1178 adoptée le 14 /12/2023 : visant à réduire les inégalités territoriales pour les ouvertures de casinos », Journal officiel n° 0290 du 15/12/202*

2. « 200 nouveaux millionnaires en 2023 grâce à la Française des jeux, une Politique Des Jeux ambitieuse pour la France en 2024 grâce au Parlement ! : *L'État cherche de l'argent ...ça tombe bien les français aussi !* Bercy souhaite mettre de l'argent dans sa bougette sans augmenter l'impôt et sans en créer de nouveaux ; le joueur accepte de payer l'impôt ludique de manière volontaire !! Alors qu'est-ce qu'on attend pour être heureux !!!? » ( Février 2024, pages, 65 notes, 17 annexes, publié sur les casinos.org 4/2/2024

3. Un sociologue parle des casinos et de l'ANJ dans le journal LE MONDE = « *On est passé du jeu comme opium du peuple, au jeu comme opium tout court !* » (Février 2024, 7 pages, publié sur casino-legal-france.fr : 19/2/2024) Interrogé sur les casinos et sur l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) par la journaliste Pascale KREMER (Le Monde) nous publions dans cet article par soucis de transparence, la version exhaustive de cet entretien, car la version retenue par le Monde comportait de nombreuses coupures « par manque de place », que nous avons acceptées

4. VOS PAPIERS !! : la bombe liberticide du gendarme des jeux = Identification des millions de joueurs de la FDJ et des turfistes du PMU : une bombe liberticide du gendarme des jeux - l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) - dirigée par Isabelle FALQUE PIERROTIN. (avril 2024, 38 pages, 58 notes, 7 annexes, publié sur les casinos.org 18 avril 2024,`

5. : Jeux d'argent bilan 2023 : jusque-là tout va bien ?....malgré l'ANJ : Bilan 2023 du marché des jeux de hasard & d'argent : grande résilience de l'économie ludique nationale, malgré les multiples mesures liberticides et néo-prohibitionnistes prises par l'Autorité Nationale des jeux (ANJ). Néanmoins de nombreux signaux négatifs apparaissent (juin 2024, 38 pages, 47 notes, 6 annexes) publié casino-legal-france.fr : 5 juin 2024

6. L'ANJ prône une économie ludique punitive : « Isabelle FALQUE PIERROTIN - la Présidente de l'Autorité Nationale des jeux (ANJ) - prône une économie ludique punitive, restrictive, sanitaire & liberticide, sur les ondes de Radio France\* ((juillet

2024, 43 pages, 11 notes, 4 annexes, publié sur les casinos.org 7 juillet 2024, \*France inter 30 avril 2024, le journal 13/14)

7. TAXER N'EST PAS JOUER : l'augmentation annoncée des taxes sur les jeux d'argent : une vraie fausse bonne idée du gouvernement BARNIER ( octobre 2024,10 pages, 13 notes, 2 annexes, publié, casino-legal-france.fr. 9 octobre 2024)

8. Laurent SAINT MARTIN et les casinos en ligne : Fin de la prohibition des casinos et machine à sous en ligne : concertation à Bercy à l'initiative du ministre du Budget : colloque à Paris : jeux d'argent : mettre le joueur au cœur des réflexions ( novembre 2024, 16 pages, 14 notes, 3 annexes) publié sur les casinos.org 16/11/ 2024,

9. Colloque jeux d'argent : mettre le joueur au cœur des réflexions ( 3 pages , 1 note) ) publié casino-legal-france.fr. 19/11/ 2024) annonce du colloque de l'Association française des jeux en ligne (AFJEL)qui se déroulera à Paris le 19 novembre 2024 à l'occasion de la Semaine Européenne du Jeu Responsable. à l'auditorium du MEDEF( 55 avenue Bosquet , Paris 7) : Invité à ce colloque par Isabelle Djian, Déléguée Générale de l'AFJEL pour débattre avec Emmanuelle Malecaze-Doulet, Directrice Générale du PMU (sur le thème Le jeu est-il créateur de lien social ?) nous n'avons pu y participer, pour raison de santé.

10. « Tu ne gagneras point...avec l'ANJ : Taux de Retour au Joueur (TRJ), sanctions, amendes, Autorité Nationale des Jeux (ANJ) doxa du jeu pathologie maladie : ( décembre 2024, 24 pages, 12 notes, 4 annexes ) publié sur les casinos.org 12/12/ 2024, )

11. Police des familles : pas de jeux de grattage au pied du sapin avec l'Autorité Nationale des jeux ! ( décembre 2024, 17 pages, 21 notes, 3 annexes ) *publié sur les casinos.org 29/12/ 2024*

**ANNEXE 6 : L'Indice canadien du jeu excessif (ICJE) se compose de 9 questions libellées de la manière suivante :**

Au cours des douze derniers mois...

1. Avez-vous misé plus d'argent que vous pouviez vous permettre de perdre ?
2. Avez-vous besoin de miser de plus en plus d'argent pour avoir la même excitation ?
3. Avez-vous rejoué une autre journée pour récupérer l'argent que vous aviez perdu en jouant ?
4. Avez-vous vendu quelque chose ou emprunté pour obtenir de l'argent pour jouer ?
5. Avez-vous déjà senti que vous aviez peut-être un problème avec le jeu ?

6. Le jeu a-t-il causé chez vous des problèmes de santé, y compris du stress ou de l'anxiété ?

7. Des personnes ont-elles critiqué vos habitudes de jeu ou dit que vous aviez un problème avec le jeu ?

8. Vos habitudes de jeu ont-elles causé des difficultés financières à vous ou à votre entourage ?

9. Vous êtes-vous déjà senti coupable de vos habitudes de jeu ou de ce qui arrive quand vous jouez ?

Le joueur doit choisir une des 4 modalités de réponse :

- « jamais » = 0
- « parfois » = 1
- « la plupart du temps » = 2
- « Presque toujours » = 3

Chaque répondant se voit alors attribuer un score compris de 0 à 27.

D'où résulte la taxinomie suivante

- Joueurs sans risque (score = 0) ;
- Joueurs à faible risque: (score = 1 à 2) ;
- Joueurs à risque modéré\*: (score = 3 à 7)
- Joueur excessif à risque élevé,\* : (score = 8 et plus) ;

\*Joueur problématique: terme générique désignant les joueurs ayant un score supérieur à 2

### **Annexe 7 : Examen des stratégies promotionnelles des opérateurs de jeux d'argent : des investissements publicitaires en hausse significative malgré une année 2025 sans événements sportifs majeurs( ANJ, 6/1/2025)**

Le collège de l'Autorité Nationale des Jeux a examiné les stratégies promotionnelles 2025 des opérateurs de jeux d'argent et de hasard. Ces stratégies marquent une augmentation significative de 11% des budgets promotionnels alors que l'année 2025 ne va accueillir aucun événement sportif majeur comme ce fut le cas en 2024. Pour prévenir tout risque de surexposition publicitaire et le développement de pratiques de jeu excessives, l'ANJ a émis des prescriptions exigeantes aux acteurs concernés. Elle a ainsi demandé aux quatre acteurs les plus importants du marché de revoir à la baisse leurs investissements promotionnels.

#### **Rappel du cadre légal**

Chaque année, les opérateurs de jeux d'argent et de hasard, sous monopole ou en concurrence, doivent soumettre à l'approbation de l'Autorité nationale des jeux leur stratégie promotionnelle. L'ANJ examine celle-ci au regard des objectifs de la politique de l'État en

matière de jeux d'argent et de hasard et, plus particulièrement, la prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs.

Lors de l'examen de ces stratégies promotionnelles, la grille d'analyse de l'ANJ tient compte de l'équilibre à trouver entre le recours légitime à la publicité par les opérateurs pour promouvoir l'offre de jeu légale et la nécessité de ne pas encourager le jeu excessif ou pathologique et protéger les mineurs. La mise en œuvre concrète de ces obligations est éclairée d'une part par le cadre de référence pour la prévention du jeu excessif et pathologique et la protection des mineurs de 2021 et d'autre part par les lignes directrices et les recommandations de 2022.

### **Analyse des stratégies et approbations assorties de conditions**

L'ANJ a réalisé une analyse des stratégies promotionnelles pour 2025 des 16 opérateurs en ligne agréés et des 2 opérateurs sous droits exclusifs (FDJ et PMU). Elle a constaté à cette occasion que la plupart des prescriptions et recommandations formulées lors du précédent examen avaient été suivies par les opérateurs :

- Un effort de modération des stratégies promotionnelles 2024, qui s'est traduite par des budgets marketing dépensés en deçà des budgets prévisionnels annoncés (-8%) ;
- Une stabilisation de l'utilisation des médias numériques dans le mix-média ;
  - Le recours à des influenceurs ne disposant pas d'une forte audience auprès des 13-17 ans ;
  - Une plus grande retenue dans la distribution des gratifications par rapport à ce qui avait été annoncé (-3%).

Le contexte des grands événements sportifs de 2024 (Euro de football et JO) a permis de recruter de nouveaux joueurs, avec une hausse de 13% du nombre de comptes joueurs en ligne. En 2025, la plupart des opérateurs comptent consolider la base des joueurs. Pour ce faire, les opérateurs envisagent des stratégies de ciblage de leurs joueurs de plus en plus élaborées. En parallèle, ils comptent augmenter leurs revenus par le recours à la vente croisée, ce qui doit leur permettre, par exemple, de convertir un joueur recruté via le pari sportif en joueur de poker via l'octroi de gratifications financières (c'est-à-dire des « bonus ») très attractives. L'examen des stratégies promotionnelles 2025 a mis en évidence plusieurs points d'attention :

- Des investissements promotionnels en hausse de 11% (695 M€ couvrant à la fois les dépenses de marketing et la distribution de gratifications financières) ;

- Des investissements marketing en hausse de 12% (en partie imputable à l'inflation des budgets publicitaires estimée à 5%) ;
- Des médias numériques toujours dominants en termes d'investissement avec 45% des dépenses. Les autres investissements se feront principalement en médias traditionnels (32%) ;
- Des gratifications financières en hausse de 11%, qui représentent 58,5% du budget global ;
- Une forte évolution du sponsoring sportif (+23%).

Compte tenu de ces points de vigilance, l'ANJ a approuvé les stratégies promotionnelles soumises par les opérateurs mais a assorti ses décisions de conditions exigeantes en demandant :

- Aux quatre opérateurs en ligne les plus importants de diminuer les montants de leurs budgets promotionnels (représentant 85% des investissements promotionnels) alors qu'ils sont déjà bien installés sur le marché. Cette diminution doit porter, selon l'opérateur concerné, sur le budget dédié aux gratifications financières de rétention et/ou sur le budget « marketing » (publicité et sponsoring). Ces opérateurs devront présenter à l'ANJ les modifications qu'ils envisagent pour obtenir cette diminution d'ici le 17 février 2025. Les autres opérateurs ne sont pas concernés par cette demande de diminution.
- De faire preuve de modération dans le cadre de l'exécution de partenariats sportifs, afin de limiter l'impact que ces derniers pourraient avoir sur le jeu excessif ou pathologique et le jeu des mineurs.
- De ne pas favoriser le développement, le maintien ou la reprise de pratiques de jeu excessives ou problématiques en excluant systématiquement les joueurs identifiés comme excessifs de l'envoi de leurs communications commerciales et en adoptant une vigilance particulière dans ces envois pour les joueurs à risque. De même, les opérateurs devront apporter une attention particulière aux communications commerciales concernant les offres les plus addictives, comme par exemple les tournois de poker rapides.
- 

**Annexe 8 : Information LUDO CORPUS. 3/I/2025 :  
Séminaire de recherche « Les Figures du Jeu » : jeu,  
régulation et éthique**

**Dernier thème du séminaire = la fin des jeux ?**

**Jeu, régulation et éthique**  
**Organisé par Céline Bloud-Rey**  
**Maître de Conférence Université Sorbonne Paris Nord**  
**Invité : 8 janvier 2025 : Jean Michel Costes**

Socio-épidémiologiste et chercheur associé à la Chaire de recherche sur l'étude du jeu de l'université Concordia du Québec, Jean-Michel Costes a travaillé à la Direction de la recherche du Ministère de la santé, puis a été directeur de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies de 1995 à 2011 et secrétaire général de l'Observatoire des jeux de 2011 à 2020.

Il a conduit de nombreuses enquêtes quantitatives ou qualitatives sur les dimensions sociales et addictives relatives aux consommations de drogues licites ou illicites et aux pratiques des jeux d'argent, et s'est intéressé à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine.

Il est membre depuis 2020 du collège de l'Autorité Nationale des Jeux, autorité indépendante créée pour réguler l'ensemble des jeux d'argent en France.

Informations complémentaires sur le séminaire :

Si la notion de règle semble avoir toujours été inséparable de la pratique des jeux, le terme de régulation est en revanche d'un usage plus récent, associant tantôt l'industrie des jeux au marché, tantôt, les jeux en ligne à la nécessité d'un contrôle étatique externalisé. Dans le même temps, simultanément au phénomène de régulation du jeu, a surgi un questionnement éthique de la protection du joueur. (...)

Dès lors, une approche scientifique de cette complexité conduira à étudier les thèmes suivants :

- Définition de la personne et régulation du jeu.
- Limites de la régulation et dimension relationnelle de la personne du joueur.
- Divertissements et conscience de jouer.
- Raison d'être / nouveaux statuts des sociétés privées : les industries du divertissement et la question morale.
- Le jeu contre ses passions : le joueur face à ses excès (rapport à la limite, à l'addiction).
- Être, spiritualité et âme : quand le jeu réinterroge la transcendance.

- Tromper ou divertir : la triche à l'heure de la mondialisation.
- Chair, mouvements, relations : quand le joueur fait corps.
- Quête de sens ou *storytelling* : **la fin des jeux ?**